

PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Le **PAI** est destiné à un élève atteint de troubles de santé, évoluant sur une longue période : allergie, diabète, épilepsie, douleurs, asthme....

***Pour tout problème de santé, n'hésitez pas à contacter
l'infirmière du collège :***

Sonia Vialleton

04 77 55 43 12

Procédure pour la mise en place des PAI :

- Imprimer le document *PAI* qui correspond à la pathologie de l'enfant (voir dans le lien ci-dessous)
- Fournir ce document au médecin qui suit l'élève, qui complétera et signera le *PAI*
- Rapporter le document *PAI* à l'infirmierie après l'avoir signé, avec l'ordonnance éventuelle (moins de 3 mois) et le traitement éventuel à prendre sur le temps scolaire.

Lien utile : <http://www.ac-lyon.fr/dsden42/pid33549/sante-scolaire.html?dmenu=2&dsmenu=>